

Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

PROBLÉMATIQUES

La Nouvelle-Aquitaine porte une forte responsabilité en matière de préservation d'espèces patrimoniales, et sa situation géographique la place sur un couloir migratoire d'importance majeure pour l'avifaune et les poissons migrateurs amphihalins. Elle n'échappe pas au phénomène de plus en plus rapide de disparition d'espèces, en raison des pressions anthropiques de plus en plus fortes, du changement climatique et des évolutions de pratiques. Différentes politiques publiques doivent permettre de limiter cette perte de biodiversité. Il s'agit en particulier des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, dont un certain nombre sont déclinés en Nouvelle-Aquitaine. Des plans d'actions régionaux sont également mis en œuvre sur certaines espèces ou groupes d'espèces, ainsi que des programmes locaux de préservation.

Ces plans et programmes reposent sur la mobilisation la plus large possible des acteurs ayant les leviers pour agir. Il est important de coordonner leurs actions autour de la problématique liée à la conservation des espèces les plus menacées et de leurs habitats, au travers du pilotage et de l'animation de réseaux.

DESCRIPTION

1. Mettre en œuvre des programmes d'actions pour rétablir ou conserver les populations d'espèces sauvages menacées dans un bon état de conservation

1.1. Décliner des PNA en faveur des espèces menacées (ou milieux) pour lesquelles la Région a une forte responsabilité

- Proposer au ministère, le cas échéant et après expertise scientifique, l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux PNA, en prenant appui sur les bioévaluations et Listes Rouges notamment (cf. fiche A2).
- Soutenir, en particulier financièrement, les déclinaisons de ces plans, suivre les actions et les évaluer.
- Préserver la diversité génétique de la faune et de la flore sauvages : conservatoires ex-situ, contrôle des élevages, ...

1.2. Élaborer et/ou mettre en œuvre des plans régionaux d'actions et d'autres programmes de conservation des espèces à enjeux et de leurs habitats

1.2.1. Espèces animales à enjeux

- Mettre en place des plans complémentaires aux PNA pour les espèces à enjeux régionaux : PRA et plans localisés.
- Élaborer des listes d'espèces et d'habitats menacés pour lesquels un PRA ou un programme de conservation local serait l'outil approprié pour améliorer ou maintenir le bon état de conservation.
- Élaborer ces plans et programmes régionaux, mettre en œuvre les actions en les soutenant financièrement, les suivre et les évaluer.
- Réduire les captures accidentelles notamment de cétacés dans le Golfe de Gascogne (Plan d'actions).

1.2.2. Espèces végétales à enjeux

- Pérenniser et renforcer le réseau de suivi des stations végétales d'espèces menacées (CBN).
- Œuvrer à la limitation de l'impact des pratiques de prélèvement et cueillettes d'espèces végétales sauvages.
- Conservation ex situ de la flore rare et menacée :

Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux

- Poursuivre le développement d'une banque séminale dans les CBN sur les espèces végétales rares et menacées afin de permettre des opérations de renforcement voire de réintroduction ;
- Développer la connaissance sur la biologie et l'autoécologie des espèces rares et menacées ;
- Favoriser les expérimentations et la capitalisation des expériences sur les translocations d'espèces végétales.
- Œuvrer à la connaissance ethnobotanique et à la sauvegarde des savoirs populaires sur le végétal (usages, pratiques, représentations et perceptions sur le végétal, la flore, la fonge et les végétations).

1.3. Instaurer une « trame ailée »

- Intégrer une réflexion sur les axes migratoires en amont de projets d'aménagements éoliens, tant terrestres que maritimes, afin de limiter les collisions et la désorientation de l'avifaune et des chiroptères.

2. Fédérer les acteurs locaux autour des plans et programmes d'actions en faveur des espèces menacées

- **Coordonner les actions** grâce à la mise en place de réseaux d'acteurs pour décliner les actions au plus près du terrain et mobiliser les décideurs et les financeurs ; coordonner les réseaux dans le cadre de comités de pilotage, comités techniques,... ; centraliser les données sur les espèces (SINP, ...) ; former les acteurs concernés.
- **Intégrer les centres de soins** pour la faune sauvage aux réseaux d'acteurs pour les espèces menacées à faible effectif pour lesquelles le sauvetage de spécimens est important pour la préservation de l'espèce.
- **Communiquer, sensibiliser** la société, les acteurs socio-professionnels, les utilisateurs de la nature, en particulier, les comités régionaux de sports de nature, aux enjeux de préservation des espèces ; diffuser les données et partager les informations sur les espèces, les plans et programmes, ... (via des sites internet, des séminaires régionaux, des événements divers, des publications,...).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La DREAL Nouvelle-Aquitaine coordonne plusieurs PNA parmi lesquels celui en faveur de l'Outarde canepetière (LPO désigné pour la rédaction et l'animation du PNA) dont la dernière population migratrice est localisée dans les plaines céréalières du centre-ouest de la France, avec une grande partie en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est d'empêcher son extinction et d'entamer un processus de recolonisation à partir de ces noyaux consolidés.
- Le PNA végétations des bords d'étangs arrière-littoraux de Landes et de Gironde 2021-2030 vise notamment à préserver les populations de l'Isoète de Bory, espèce végétale endémique mondiale de ces étangs et en danger critique d'extinction, ainsi que les espèces et végétations associées. L'animateur désigné est le CBN Sud-Atlantique et il s'appuie sur un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs locaux.
- Dans le cadre d'un protocole d'accord entre la LPO et le ministère des Armées, la LPO forme les pilotes d'aéronefs militaires stationnés en Nouvelle-Aquitaine au respect des ZSM (zones de sensibilité majeures) dans le cadre de la préservation du Gypaète barbu (espèce PNA).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Nombre de programmes de conservation ex situ
- (Ind.) Déclinaison des PNA coordonnés au niveau national par la DREAL NA
- (Ind.) Recensement et actualisation du nombre de plans régionaux et locaux de conservation
- Élaboration d'une stratégie de déclinaison et d'articulation des PNA, plans régionaux et locaux
- Mise en place d'outils de diffusion des données et des informations sur les espèces et les plans d'actions
- Mise en œuvre, bilans annuels et évaluation des PNA et autres plans d'actions validés
- Mise en place d'une trame ailée
- Mise en réseau et valorisation des travaux des centres de soins pour la faune sauvage

Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : DREAL, OFB, Région, CBN
- **Porteurs de projets « types »** : OFB, FRC, ARP, Acteurs de la protection de la nature, Ministère des Armées
- **Partenaires techniques** : DIR, DRAAF, ONF, CRPF, Biosena, ARB, Départements, Collectivités locales, Parcs Naturels, LPO, FNE, Acteurs de la protection de la nature, agricoles et forestiers, de l'enseignement et EEDD, des sports de nature, socio économiques, de la recherche, de l'aménagement et pépinières et élevages
- **Partenaires financiers potentiels** : État, Région, OFB, ministère des Armées (Direction des Territoires de l'Immobilier et de l'Environnement – DTIE), Agences de l'Eau, organismes de recherche, privé

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027 / FEADER dont Natura 2000 / FEAMPA
- Subventions de l'Etat (DREAL, DRAAF, OFB, ministère des Armées (Direction des Territoires de l'Immobilier et de l'Environnement – DTIE)...)
- Région : Règlement d'Intervention Biodiversité
- Agences de l'Eau : Accompagner les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées (AELB), Préserver et restaurer les espèces aquatiques et leurs habitats (AEAG) (11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024)
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Nature et Découvertes, Léa Nature, ...)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.5)
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (actions D01-PC-OE02-AN1, D01-PC-OE03-AN1)
- **PSN PAC** : OS-F
- **PSR NA PAC** : Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux, Créer des conditions favorables à l'activité des pollinisateurs
- **SDAGE AG** : Orientation D. Préserver les habitats fréquentés par les espèces remarquables [...]
- **SDAGE LB** : Chapitre 9. Préserver la biodiversité aquatique
- **SRE** : Orientation 3. Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés (AO 2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

